



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 47

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M<sup>me</sup> COOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (communication de renseignements en cas d'impossibilité de fournir des soins en temps opportun)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Reporting When Timely Care Not Available)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> COOK intervient.

Ministre ASAGWARA, M. SCHULER, M<sup>me</sup> BYRAM et M. KING posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

Ministre ASAGWARA, M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR, M. BRAR et M<sup>me</sup> CORBETT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M<sup>me</sup> HIEBERT présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Traitement des dépendances axé sur le rétablissement

Attendu :

que d'autres provinces et territoires du Canada s'emploient activement à fermer des sites d'injection de drogues illicites et mortelles et à les remplacer par des programmes additionnels axés sur le rétablissement tels que ceux du Canadian Centre of Recovery Excellence mis sur pied en Alberta;

que le Manitoba a l'occasion d'investir dans des programmes axés sur le rétablissement et de donner aux Manitobains aux prises avec une dépendance le soutien dont ils ont besoin pour se reprendre en main;

que dans son budget de 2025-2026 le gouvernement provincial n'a pas alloué les ressources nécessaires pour augmenter le nombre de places de rétablissement permettant de sauver des vies et qu'il a plutôt choisi de financer la solution inefficace d'établissement de sites de consommation de drogues illicites et mortelles;

qu'il existe un besoin avéré d'élargir les services efficaces et en demande des cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances qui donnent accès non seulement à des traitements mais aussi à des services et programmes additionnels sous la supervision de professionnels de la santé;

que le dernier gouvernement provincial progressiste-conservateur a mis sur pied sept cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances et que la capacité de ces cliniques n'a pas été accrue depuis l'inauguration, par la ministre actuelle du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance, de la septième clinique mise sur pied par ce gouvernement;

que le modèle des sites de consommation utilisé par le gouvernement provincial ne prévoit pas une supervision par du personnel médical formé et qualifié et qu'il s'appuie plutôt sur une approche de mentorat par les pairs, et ce, malgré les graves préoccupations de santé liées aux dépendances,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à ne pas financer des sites de consommation pour l'injection de drogues illicites et mortelles et plutôt, d'une part, à financer immédiatement l'ajout de places réservées au traitement des dépendances axé sur le rétablissement ainsi que les services médicaux connexes et, d'autre part, à prévoir des fonds supplémentaires afin que les cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances disposent d'un effectif complet et puissent prolonger leurs heures d'ouverture.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> HIEBERT intervient.

MM. LOISELLE et GUENTER ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* SMITH posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* SMITH ainsi que MM. BALCAEN et PANKRATZ interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*;

(M. WASYLIW)

(N° 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*.

(M. le ministre SALA)

\_\_\_\_\_

M. le ministre WIEBE dépose le rapport annuel portant sur l'abrogation de lois non en vigueur.

(Document parlementaire n° 30)

\_\_\_\_\_

M. MOROZ, *ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah.

M. PERCHOTTE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> SCHMIDT, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet de la Semaine des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui aura lieu du 27 avril au 3 mai 2025.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, M. JOHNSON, M<sup>me</sup> COMPTON, M. WHARTON et M. le ministre MOROZ font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, y compris les fournisseurs de services connexes, à adopter le principe de Marin et à se conformer aux jugements de la Cour suprême du Canada, à la *Charte canadienne des droits et libertés* et au *Code des droits de la personne*, à veiller à ce que les enseignants des écoles publiques bénéficient d'une formation complète portant sur les méthodes et les philosophies conçues spécifiquement pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage et ne se limitant pas à un seul programme ou produit, à s'engager à financer quatre types de services soit, premièrement, des services d'alphabétisation privés afin que ceux qui ont un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent — à la discrétion du ou des parents dans le cas d'un enfant — devenir alphabètes fonctionnels et acquérir des connaissances et des compétences comme leurs pairs, et ce, sans devoir interrompre leur éducation à l'école publique, deuxièmement, des services de counseling privés afin que les adultes ayant un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent choisir un thérapeute qui les aidera à surmonter les traumatismes liés à l'éducation et causés par des programmes d'enseignement et des politiques provinciales défavorables, troisièmement, des cours d'alphabétisation privés qu'ils pourront suivre à leur discrétion afin de devenir des alphabètes fonctionnels et, quatrièmement, l'accès à des cours de dernière année qu'ils n'ont pas suivis et qui sont fondés sur la recherche afin qu'ils puissent obtenir leur diplôme et posséder l'éducation qu'ils ont toujours été en droit de recevoir et, enfin, à accorder aux Manitobains ayant des troubles d'apprentissage qui demeurent des analphabètes fonctionnels classés au niveau 2 après l'âge de 18 ans un dédommagement pour les préjudices et les pertes de revenus qu'ils ont subis.

M<sup>me</sup> STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à effectuer des travaux de réfection et d'entretien régulier sur la route provinciale secondaire n° 352 au Manitoba, en particulier sur le tronçon de 1,5 mile situé entre Birnie et la route provinciale à grande circulation n° 5, afin qu'elle réponde aux normes de l'Association des routes et transports du Canada, à veiller à ce qu'elle demeure revêtue d'asphalte et qu'elle ne soit pas réduite à du gravier, à réduire le poids maximal autorisé sur cette route jusqu'à ce que les travaux de réfection soient terminés ainsi qu'à remplacer ou à réparer le pont situé sur ce tronçon et à fournir une évaluation de son intégrité.

M. PERCHOTTE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement rétablir le financement et commencer la construction du foyer de soins personnels à Stonewall pour faire en sorte que ce projet essentiel soit réalisé sans délais supplémentaires.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit présentée par M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. JOHNSON voulant que le premier paragraphe de la motion principale soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. GOERTZEN intervient. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey